

Situation administrative

Description

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale est né en mars 2000 du regroupement des secteurs audomarois et boulonnais du Parc naturel régional du Nord-Pas de Calais. L'actuel projet de charte a été approuvé par 154 communes (seules deux communes l'ont refusé), 11 intercommunalités, quatre chambres consulaires, les départements du Pas-de-Calais et du Nord, la Région Nord-Pas de Calais et, au final, l'État qui a définitivement validé la charte par décret du Premier ministre le 14 décembre 2013.

La charte du Parc est un projet partagé, porté par l'ensemble des acteurs d'un territoire de 132 507 hectares et qui compte 196 945 habitants (2014).

Carte



Fiche mise à jour le : 17 octobre 2017